



# Association REALISE

Sauvegarde de l'enfant – de l'adolescent – de l'adulte

## L'ESCALE

- Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
- Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

Association REALISE – Siège social : 4, Boulevard Lyautey, 54600 Villers Lès Nancy  
Tél. : 03.83.41.50.72 Fax : 03.83.90.13.49 - E-mail : [association.realise@realise.asso.fr](mailto:association.realise@realise.asso.fr) - [www.realise.asso.fr](http://www.realise.asso.fr)





Patrick CAISSIAL  
Président

## Le Mot du Président

«*Tout d'abord - Merci - de prendre le temps de parcourir ce document de présentation synthétique de l'Association REALISE et du dispositif I.T.E.P. / S.E.S.S.A.D. l'ESCALE.*

*Permettez moi d'insister sur ce qui est La Raison d'Exister de REALISE : le Jeune, bousculé par la vie, auquel il faut redonner des repères et le moyen de se construire malgré un environnement perçu comme particulièrement difficile, voire hostile.*

*Pour mener à bien cette mission REALISE s'appuie sur un personnel dont le professionnalisme est conforté par une humanité et un dévouement sans faille. Cet engagement de chaque instant est générateur de progrès notables de la part des jeunes. Ces progrès, parfois lents à se concrétiser, sont un formidable encouragement à poursuivre notre mission malgré les difficultés.*

*Le mot du Président serait incomplet s'il ne portait les remerciements de REALISE aux Partenaires et aux Financeurs qui, par leur très significatif soutien, donne à l'Association les moyens de son action dont ils reconnaissent le sérieux et les résultats.*

*Avec l'ensemble des Administrateurs et des Bénévoles - qui, à leur place, et avec leur passion pour tous les Jeunes que REALISE accompagne - j'espère que ce document vous donnera l'envie de soutenir, encourager et participer à nos côtés à cette démarche d'actions pour construire un avenir meilleur.»*



# REALISE Sauvegarde de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte

L'Association REALISE est régie par la loi de 1901, elle relève de la branche sanitaire, sociale et médico sociale privée non lucrative et exerce des missions de service public.

Elle gère différentes structures sociales et médico-sociales dont les actions sont orientées vers des enfants, adolescents, jeunes adultes et des familles en difficulté. A ce jour, l'activité de REALISE se concentre sur le département de la Meurthe et Moselle (54).

## Nos Missions

L'Association a pour but de participer par l'action éducative, à l'insertion sociale d'enfants et de jeunes en difficulté. L'engagement des militants associatifs, relayé et amplifié par les actions volontaristes menées par les professionnels de REALISE, permet à ses structures d'apporter à chaque public accompagné des solutions spécifiquement adaptées. L'intervention éducative apportée aux usagers se traduit par une prise en charge individualisée et personnalisée.

L'Association coordonne différents établissements et services constitués d'équipes pluridisciplinaires offrant un travail d'écoute, de compréhension, de dialogue, de tolérance et de respect, un accompagnement socio-éducatif et/ou psychologique et un soutien auprès du jeune et de sa famille.



### REALISE en quelques chiffres

- 14 établissements et services + la Direction Générale
- 2400 enfants et adolescents accompagnés chaque année
- 420 professionnels
- 70 adhérents dont 15 administrateurs

Les objectifs visés par l'Association pour chaque jeune accueilli et accompagné sont :

- de participer à son développement personnel et professionnel,
- de favoriser son autonomie, sa vie sociale, son insertion et l'exercice de sa citoyenneté,
- de devenir l'acteur premier de son avenir.

## Nos Valeurs et nos Engagements

Les actions entreprises par REALISE s'inscrivent dans une démarche humaniste et participent à l'expression des valeurs républicaines et laïques de notre société. L'Association s'engage chaque jour à lutter contre les inégalités, à prendre en compte les situations spécifiques à chacun et à donner plus de chances aux enfants, adolescents et jeunes adultes en souffrance ou en danger.

Les droits de l'enfant et de la famille, le respect de la dignité humaine ainsi que l'accompagnement et le soutien de l'enfant et de son entourage, sont forces de l'engagement de nos professionnels. Ces valeurs servent de références aux différents acteurs de l'Association et permettent de créer une dynamique qui lui est propre.



## Nos Activités

L'association REALISE comprend 14 établissements et services relevant de 3 domaines complémentaires :

### 1. Enfance en danger : Protection Sociale et Assistance Educative

L'Association REALISE relève du champ de la Protection de l'Enfance.

A ce titre, différents établissements et services de l'Association ont pour mission d'intervenir afin de faire face à des difficultés risquant de rompre l'équilibre familial ou la relation des enfants à leurs parents.

REALISE vient en aide aux enfants et à leurs familles sur décision des services sociaux ou sur décision judiciaire.

Par la mise en œuvre de moyens socio-éducatifs et l'intervention d'équipes pluridisciplinaires, ces établissements et services permettent d'apporter aux enfants et à leurs familles :

- un accompagnement éducatif,
- un soutien psychologique,
- une aide sociale et matérielle.

Mais aussi :

- de prévenir la marginalisation et de faciliter l'insertion ou la promotion sociale,
- de mener en urgence des actions de protection en faveur de mineurs en difficulté.

Les interventions de REALISE relevant de l'enfance en danger s'effectuent dans le cadre :

- de services de milieu ouvert et d'accueil de jour : A.J.E.S. / Espace Famille / S.P.F.S. / S.A.E.M.O./ S.H.E.R.P.A. / S.I.E.
- d'établissements avec hébergement éducatif (internat de semaine ou internat modulé) : Maison d'enfants du P.F.S. / M.E.C.S Enfants / M.E.C.S Adolescents.

## 2. Activités médico-sociales

REALISE intervient également dans le champ médico-social à travers les activités de l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (I.T.E.P.) et du Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (S.E.S.S.A.D.). Ces deux structures, qui bénéficient d'un financement de la Sécurité Sociale, constituent une même entité : L'ESCALE.

Ses activités répondent aux besoins de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.).



L'ESCALE est la conjugaison d'un ensemble de moyens thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques au service d'enfants et d'adolescents orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.).

L'ESCALE accompagne des enfants et adolescents présentant des difficultés psychologiques dont les troubles perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Par le biais d'une intervention interdisciplinaire, l'établissement tente d'inverser le processus handicapant dans lequel ces jeunes sont engagés.

Les missions de l'établissement sont donc d'apporter :

- une aide dans les apprentissages éducatifs et scolaires,
- un soutien psychologique,
- un accompagnement à la famille et à l'entourage.

L'établissement propose un accueil qui se décline :

- en semi-internat,
- en internat de semaine modulable,
- en accueil séquentiel,
- en soins à domicile dans les différents lieux de vie de l'enfant.

### 3. La prise en charge de mineurs délinquants

L'Association REALISE intervient dans la prise en charge de mineurs délinquants dans le cadre de l'ordonnance du 2 Février 1945. Elle dispose à ce titre d'une habilitation de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J.) pour huit de ses établissements. L'Association prend ainsi en charge leur accompagnement et leur encadrement.

Dans le cadre de cette habilitation, les missions de REALISE s'inscrivent dans une démarche éducative permettant :

- d'engager une réflexion sur l'acte délictuel,
- de favoriser l'intégration des jeunes,
- d'aider à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des mineurs en difficultés,
- d'apporter une aide éducative,
- de soutenir et d'aider la famille à surmonter les difficultés matérielles ou morales.

Au sein de l'Association REALISE, la prise en charge de mineurs délinquants revêt différents aspects :

- **Dans le cadre du Service d'Investigation Educatif** : pour permettre au magistrat de mieux connaître la personnalité du mineur et décider le cas échéant de la sanction pénale la plus adéquate.
- **Dans le cadre du Service de Réparation Pénale** : pour que le mineur prenne conscience de la portée de son acte et puisse accéder à la mise en œuvre d'une action de réparation en lien avec l'infraction commise, sans oublier la victime.
- **Dans le cadre de l'A.J.E.S. et du S.H.E.R.P.A.** : pour accompagner le mineur dans le cadre d'une mesure contrainte en lien avec les objectifs de ces deux mesures de milieu ouvert.



- **Dans le cadre d'un hébergement éducatif en M.E.C.S.** (le plus souvent lors d'un accueil d'urgence) : pour permettre au mineur d'être pris en charge et de respecter le cadre posé par le magistrat.
- **Dans le cadre d'un placement éducatif au C.E.R. ou au C.E.F.** : pour que les mineurs ayant commis des actes de délinquance particulièrement graves puissent construire un projet personnalisé adapté, favorisant une intégration dans l'environnement social et évitant ainsi la récidive.



# Liste des établissements et services relevant de l'Association REALISE

## [Accueil de Jour Educatif Scolaire]

80 boulevard Foch - 54520 LAXOU  
Tél. : 03.83.41.82.20 Fax : 03.83.41.54.31

## [Espace Famille]

80 boulevard Foch - 54520 LAXOU  
Tél./Fax : 03.83.41.60.73

## [Service de Placement Familial Spécialisé]

11 rue Jean Jaurès – Parc Lafayette  
54320 MAXEVILLE  
Tél. : 03.83.28.80.28 Fax : 03.83.27.26.04

## [Service d'Action Educative en Milieu Ouvert]

8 rue Jean Jaurès – Parc Lafayette  
54320 MAXEVILLE  
Tél. : 03.83.41.43.13 Fax : 03.83.41.40.69

### ■ Dispositif Educatif Familial intensif [D.E.F.I.]

8 rue Jean Jaurès – Parc Lafayette  
54320 Maxéville  
Tél. : 03.83.41.43.13 Fax : 03.83.41.40.69

## [Service Habilité Educatif Renforcé Pour Adolescents]

7 rue Chopin - 54000 NANCY  
Tél. : 03.83.40.16.80 Fax : 03.83.40.84.55

## [Service d'Investigation Educative]

8 rue Jean Jaurès - Parc Lafayette  
54320 MAXEVILLE  
Tél. : 03.83.92.86.90 Fax : 03.83.92.86.91

## [Service de Réparation Pénale]

8 rue Jean Jaurès - Parc Lafayette  
54320 MAXEVILLE  
Tél. : 03.83.92.86.90 Fax : 03.83.92.86.91

## [Centre Educatif Fermé]

16 rue du Château - 54210 TONNOY  
Tél. : 03.83.26.62.05 Fax : 03.83.26.62.99

## [Centre Educatif Renforcé « Passage »]

*Résidence administrative :*  
80 boulevard Foch - 54520 LAXOU  
Tél./Fax : 03.83.25.52.48

*Résidence éducative :*  
n°18 lotissement Ouammou II  
Quartier AFRAG  
TIZNIT 85000 - MAROC

## [Maison d'Enfants du Placement Familial Spécialisé]

86 avenue Jean Jaurès  
54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY  
Tél. : 03.83.28.89.56

## [Maison d'Enfants à Caractère Social Enfants - de 16 ans]

Moulin de l'Asnée – 11 rue de Laxou  
54600 VILLERS-LES-NANCY  
Tél. : 03.83.97.88.50 Fax : 03.83.90.62.76

■ **Internat**  
Moulin de l'Asnée - 11 rue de Laxou  
54600 VILLERS-LES-NANCY  
Tél. : 03.83.97.88.50 Fax : 03.83.90.62.76

■ **Internat**  
40 allée Neuve  
54520 LAXOU  
Tél. : 03.83.41.50.51

■ **Internat**  
19 rue du Haut Bourg  
54760 ARRAYE-ET-HAN  
Tél. : 03.83.31.81.31 Fax : 03.83.31.88.47

## [Maison d'Enfants à Caractère Social Adolescents + de 15 ans]

95 avenue de Strasbourg  
54000 NANCY  
Tél. : 03.83.40.28.14 Fax : 03.83.40.78.83

■ **Internat**  
95 avenue de Strasbourg  
54000 NANCY  
Tél. : 03.83.40.28.14 Fax : 03.83.40.78.83

■ **Internat**  
53 chemin des 19 Arches  
54700 PONT A MOUSSON  
Tél. : 03.83.81.19.19 Fax : 03.83.84.00.24

■ **Service Studios**  
95 avenue de Strasbourg  
54000 NANCY  
Tél. : 03.83.40.28.14 Fax : 03.83.40.78.83

■ **Dispositif d'Accueil des Mineurs Isolés  
Etrangers de REALISE [D.A.M.I.E.R.]**  
95 avenue de Strasbourg  
54000 NANCY  
Tél. : 03.83.40.28.14 Fax : 03.83.40.78.83

## [Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile - L'ESCALE]

15 rue Saint-Charles  
54140 JARVILLE LA MALGRANGE  
Tél. : 03.83.15.21.50 Fax : 03.83.54.04.52

## [Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique - L'ESCALE]

15 rue Saint-Charles  
54140 JARVILLE LA MALGRANGE  
Tél. : 03.83.15.21.50 Fax : 03.83.54.04.52



# Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

Créé en 1974, L'Escale devient Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (I.T.E.P.) en 2009. Etablissement médico-social, l'I.T.E.P. forme avec le S.E.S.S.A.D. une entité commune « L'Escale ». Il accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement leur insertion sociale et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

## La structure

### Public visé et capacité d'accueil

65 enfants, adolescents ou jeunes adultes présentant des difficultés psychologiques se manifestant par des troubles du comportement entravant leur socialisation et l'accès aux apprentissages, malgré leurs potentialités intellectuelles.

### Modalités d'admission

Notification de la C.D.A.P.H. (Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées) dépendant de la M.D.P.H. (Maison Départementale des personnes Handicapées après saisine et accord des parents).

### Type de prise en charge

Accueil en semi-internat. L'I.T.E.P. peut également prendre en charge jusqu'à 13 enfants âgés de 6 à 13 ans dans le cadre d'un internat modulé. Enseignement Scolaire Spécialisé de l'Education Nationale dans l'établissement.

### Ouverture

Du lundi au vendredi sur la base du calendrier scolaire de Meurthe et Moselle. Accueils réguliers pendant la moitié des vacances scolaires.

### Autorisation / Habilitation

Agence Régionale de Santé de Lorraine (A.R.S.)/ Agrément Sécurité Sociale.

### Financier

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.).

## Textes de référence

- Loi N°2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- Loi N°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Loi 2009-879 du 22 juillet 2009 « Loi Hôpital Patients Santé Territoires »,
- Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements mentionnés,
- Circulaire n°2007-194 du 14 mai 2007 relative aux Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques et à la prise en charge des enfants accueillis,
- Décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005.

## Composition de l'équipe

- Personnels socio-éducatifs (A.M.P., moniteurs-éducateurs, éducateurs spécialisés, éducateurs sportifs, assistante sociale),
- Personnels médicaux et paramédicaux (médecins psychiatres, psychologues, infirmier, psychomotricien, orthophoniste, médecin généraliste),
- Enseignants mis à disposition par l'Éducation Nationale,
- Personnels administratif,
- Personnels des services généraux,
- Personnels d'encadrement et de direction.



## Nos missions et nos objectifs

La mission de l'I.T.E.P. L'Escalier est d'amener l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte à prendre conscience de ses ressources et de ses difficultés, de le soutenir dans la réalisation de l'ensemble de ses potentialités et de le conduire à l'autonomie.

Les objectifs de la prise en charge se déclinent par :

1. Une dimension institutionnelle du soin qui s'inscrit dans une approche interdisciplinaire (soin, éducation, pédagogie) afin d'élaborer un projet personnalisé d'accompagnement (P.P.A.).
2. Un projet d'établissement qui tend à favoriser pour l'enfant ou l'adolescent l'adaptation en milieu ordinaire, tant scolaire que social et professionnel au moyen :
  - d'un accompagnement modulé individualisé et diversifié qui prend en compte leurs ressources et difficultés afin d'aller vers une autonomie,
  - de l'adhésion des parents : les parents sont impliqués dans les décisions concernant leur enfant et sont ainsi les premiers partenaires de l'I.T.E.P.
  - du maintien du lien de l'enfant ou de l'adolescent dans son milieu de vie familial et social.
  - de la promotion de l'intégration dans les différents domaines de la vie scolaire, de la formation.
  - d'une dimension thérapeutique qui s'exerce à deux niveaux :
    - Une approche institutionnelle
    - Une approche spécifique par le biais de suivis individuels ou collectifs à l'attention des enfants.
  - d'une logique de partenariat et de travail en réseau avec d'autres services ou institutions.
3. A l'issue de la prise en charge, l'I.T.E.P. assure une mission de suivi des enfants et adolescents accueillis, pendant une période pouvant aller jusqu'à 3 ans.

# Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

Créé en 1993, le S.E.S.S.A.D est rattaché à l'I.T.E.P. de l'Association REALISE. Le S.E.S.S.A.D. et l'I.T.E.P. constituent conjointement une entité commune « L'Escale ». Le S.E.S.S.A.D. s'adresse à des enfants, adolescents et jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques graves se manifestant par des troubles du comportement entravant leurs apprentissages et/ou leurs relations aux autres, malgré leurs potentialités intellectuelles. Ils sont scolarisés en milieu ordinaire.

## La structure

### Public visé et capacité d'accueil

40 enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 4 à 20 ans.

### Modalités d'admission

Notification de la C.D.A.P.H. (Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées) dépendant de la M.D.P.H. (Maison Départementale des personnes Handicapées après saisine et accord des parents).

### Type de prise en charge

interventions ambulatoires et individuelles - par exemple au domicile, à l'école, dans les lieux de loisirs et de socialisation, mais aussi les locaux du S.E.S.S.A.D. sous la forme de séances individuelles ou de regroupements collectifs.

### Ouverture

Du lundi au vendredi sur la base du calendrier scolaire de Meurthe et Moselle. Accompagnement également durant la moitié des périodes de vacances scolaires.

### Autorisation / Habilitation

Agence Régionale de Santé de Lorraine (A.R.S.) / Agrément Sécurité Sociale.

### Financeur

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (C.P.A.M.).

### Textes de référence

- Loi N°2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,
- Loi N°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- Loi 2009-879 du 22 juillet 2009 « Loi Hôpital Patients Santé Territoires »,
- Annexes XXIV du décret du 27 octobre 1989,
- Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements mentionnés.

## Composition de l'équipe

- Personnels socio-éducatifs (éducateurs spécialisés, Aides Médico Psychologique),
- Personnels médicaux et paramédicaux (médecins psychiatres, psychologues, psychomotricienne),
- Enseignants mis à disposition par l'Éducation Nationale,
- Personnels administratif,
- Personnels des services généraux,
- Personnels d'encadrement et de direction.

## Nos missions et nos objectifs

Le S.E.S.S.A.D. offre une prise en charge à un public présentant des difficultés psychologiques se manifestant par des troubles du comportement entravant leurs apprentissages et/ou leurs relations aux autres, malgré leurs potentialités intellectuelles. Il a pour mission d'apporter au public accueilli une aide tant dans les apprentissages éducatifs et scolaires, que dans un soutien psychologique, permettant de poursuivre un parcours ordinaire de scolarité ou d'insertion professionnelle.



Pour faire face aux difficultés des enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis, le S.E.S.S.A.D. propose un accompagnement comptant trois axes principaux :

- axe éducatif,
- axe pédagogique,
- axe psychologique.

Le S.E.S.S.A.D. développe ses interventions en lien avec les familles, l'Éducation Nationale, les partenaires médico-sociaux, sanitaires et de protection de l'enfance soit dans les différents lieux de vie et d'activité de la personne accueillie, soit dans les locaux du service. L'objectif du S.E.S.S.A.D. est de développer et maintenir une cohérence dans les différentes actions entreprises.

L'intervenant socio-éducatif est présent dans le contexte habituel de vie de l'enfant et ses actions vise à la socialisation au travers d'activités multiples (culturelles, sportives, etc.).

Tout comme dans la prise en charge de l'I.T.E.P., la dimension thérapeutique ne se réduit pas aux seules interventions des thérapeutes, mais résulte d'un processus inter pluridisciplinaire.



**REALISE**

[www.realise.asso.fr](http://www.realise.asso.fr)